

Tri à la source des biodéchets, 1 an déjà : les freins et solutions pour 2025

“Un an après la généralisation du tri à la source des biodéchets, où en sommes-nous ? Quels sont les freins rencontrés par les collectivités et les citoyen.nes ? Si le taux de couverture de la population a progressé en 2024, il reste encore fort à faire, mais bonne nouvelle, des solutions existent. Le Réseau Compost Citoyen a sondé certains adhérents et fait le point.”

Des chiffres en progression, le compostage en tête

Dans sa dernière enquête, l'ADEME estime qu'en juillet 2024, **40 % de la population disposait d'une solution pour trier et valoriser ses biodéchets**, contre 33 % en janvier dernier. Un chiffre en progression, même s'il est encore loin des objectifs de la loi AGEC. Pour rappel, les biodéchets englobent les déchets alimentaires (déchets de table et de préparation de repas) et les déchets verts (tontes, tailles, branchages issus des parcs et jardins). *“ Si la loi fixe bien une obligation de mise en place de solutions de tri des biodéchets pour les citoyens, elle ne fixe pas d'objectifs de performance à atteindre, explique Cécile Bussière, notre chargée de plaidoyer, les collectivités ont une obligation de moyens, pas de résultat.”*

Parmi les solutions existantes (collecte séparée, en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire, ou compostage de proximité, individuel et collectif), **le compostage arrive toujours en tête** et poursuit sa progression. C'est le cas dans les collectivités rurales et mixtes où la collecte représente des coûts non négligeables et où il est plus facile de trouver de l'espace pour installer des sites de compostage. Les grandes agglomérations ne sont pourtant pas en reste et de grandes villes comme Poitiers, Rennes ou encore Montpellier continuent de développer le compostage en parallèle d'autres solutions pour leur centre-ville. Un peu plus de 50 % des collectivités ayant répondu à notre sondage adhérent mettent d'ailleurs en œuvre un mix de solutions sur leur territoire.

Parmi les freins identifiés : les coûts et le manque de communication

Il y a quelques mois, la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) a réalisé un sondage auprès de près de 400 collectivités sur les freins et difficultés qu'elles rencontraient pour mettre en place ce tri à la source. **Parmi les principaux freins cités, on y retrouve en premier lieu : les coûts (d'investissement, de fonctionnement), puis “le manque d'intérêt des administrés”, et enfin la “crainte des effets sur la salubrité”**. Sur cette dernière, il semble pourtant facile d'y répondre en se conformant à la réglementation, et aux préconisations de l'ADEME en termes de bonnes pratiques. Dans notre sondage, un tiers des collectivités ont placé les coûts en tête également.

De leur côté, les citoyens sondés par l'ADEME ont évoqué à **38 % le manque d'information sur les solutions de tri** mises à leur disposition. Alors, réel manque d'intérêt ou défaut de communication ? Le souhait d'une **campagne de communication nationale** sur les enjeux du tri à la source est revenu régulièrement, y compris de la part de nos adhérents sondés (plus de 90 % y sont favorables). Relancé sur la question, le ministère de la Transition Écologique indique qu'il lancera une campagne quand la moitié de la population disposera d'une solution de tri (soit sûrement pas avant juin 2025)... Il nous semble pourtant urgent de la mettre en œuvre, puisqu'un des freins à l'atteinte des objectifs de la loi... réside justement dans le défaut de communication !



Les leviers du changement de comportement existent

L'apport des **sciences sociales** est essentiel pour mieux comprendre ce qui est en jeu. Quelques **pistes** ont été abordées lors du séminaire du Réseau en 2024 : adopter un nouveau vocabulaire (nos "déchets verts" sont des ressources pour le "jardinage au naturel"), changer d'approche et de regard sur les déchets (parler de circularité de la matière organique, montrer les bienfaits du compost), adapter le matériel à son quotidien (pour le bioseau), instaurer des routines... On le sait, peu de collectivités atteindront les objectifs de la loi au 1er janvier 2025. Pour accélérer le déploiement et répondre aux différents freins évoqués plus haut, nous avons identifié plusieurs solutions sur:

- **l'accompagnement et le déploiement de moyens techniques** permettant le tri et la valorisation en s'appuyant sur les échanges entre pairs ;
- **l'information et la communication.** Campagne nationale, locale, média... le défi est important pour mieux faire connaître les solutions et les enjeux de ce tri. Il s'agit aussi de rassurer sur les "nuisances" réelles ou supposées liées aux biodéchets (rats, odeurs, etc.) en transmettant les bonnes pratiques (et en luttant contre les informations erronées qui circulent) ;
- **la formation et la sensibilisation des agent.es de collectivités, des élu.ess** et des citoyen.nes référents de site (pour les sites de compostage partagé) ;
- **les consignes de tri** qu'il faut simplifier et harmoniser, en luttant contre les idées reçues.
- **Le levier du changement de comportement**, pour ancrer de nouvelles habitudes

Renforcer le tri et la valorisation des biodéchets : ce que le Réseau Compost Citoyen demande aux pouvoirs publics

Parallèlement à ces leviers liés au changement de comportement citoyen individuel et collectif, le Réseau Compost Citoyen appelle l'État à s'impliquer davantage auprès des collectivités et des citoyen.nes en 2025 :

- en lançant une **grande campagne nationale de communication** en 2025 ;
- en **fixant des objectifs clairs de détournement des biodéchets** des ordures ménagères pour les collectivités, comme le recommandent les députés rapporteurs du bilan sur la loi AGEC en mai 2024 et notre réseau depuis 2 ans. Notre proposition : détourner 39 kg/habitant en 2026 ; 29 kg/habitant en 2030 et 12,9 kg/habitant en 2035.
- en trouvant des **nouveaux leviers de financement** pour accompagner les collectivités, (au travers de la Taxe générale sur les activités polluantes) pour **prendre le relais du Fonds vert** dont les financements arrivent à leur terme. Dans le contexte actuel, il ne faut pas abandonner les collectivités qui se sont investies. Le Réseau propose un mécanisme de crédit sur la TGAP permettant de déduire de celle-ci les dépenses d'investissement et de fonctionnement sur les trois premières années d'axes d'amélioration déployées par les collectivités (nouveaux sites de compostage, recrutements d'agents, nouveaux marchés publics...)
- en soutenant la **filière de formation** de prévention et de gestion de proximité des biodéchets (PG-PROX) nécessaire pour disposer de **personnels formés** et compétents et **créer des emplois** non délocalisables dans la filière du compostage.

Il est temps de mettre l'accent sur l'accompagnement et l'humain!

Contact presse :

Cécile BUSSIERE

Chargée de plaidoyer et de partenariat
06 69 97 34 05
c.bussiere@reseaucompost.org

www.reseaucompost.org

Le Réseau Compost Citoyen

L'association, créée en 2009, compte sur un réseau de 1 100 adhérent.e.s (citoyen.nes, professionnel.les du compostage et collectivités) et 12 réseaux régionaux. Le RCC promeut la prévention et la gestion de proximité des biodéchets dans une logique d'économie circulaire, sur les plans écologique, économique et social. Elle est aujourd'hui le **1er réseau biodéchet de France**, touchant 12 M. de personnes au travers de ses membres.